

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **4 juillet 2011**

Décision n° **B-2011-2507**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : ZAC Hôtel de ville - Aménagement des espaces publics et des réseaux - Autorisation de signer un avenant n° 1 au marché de maîtrise d'oeuvre

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur Brachet

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 27 juin 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 5 juillet 2011

Présents : MM. Collomb, Darne J., Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi.

Absents excusés : MM. Bret, Reppelin (pouvoir à M. Bouju), Buna (pouvoir à M. Charles), Charrier (pouvoir à M. Brachet), Daclin, Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue, Barge, Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à M. Bernard R.), Gelas, Peytavin, M. Sangalli.

Absents non excusés : MM. Sécheresse, Vesco, Julien-Laferrière, David G., Lebuhotel.

Bureau du 4 juillet 2011**Décision n° B-2011-2507**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **ZAC Hôtel de ville - Aménagement des espaces publics et des réseaux - Autorisation de signer un avenant n° 1 au marché de maîtrise d'oeuvre**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 22 juin 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par délibération n° 2008-4777 du 11 février 2008, le conseil de Communauté a individualisé une autorisation de programme de 1 650 000 € pour engager les études de conception et les acquisitions foncières de l'opération d'aménagement des espaces autour de l'Hôtel de ville à Vaulx en Velin.

Par délibération n° 2009-0640 du 9 mars 2009, le conseil de Communauté a approuvé la création de la Zone d'aménagement concerté (ZAC) Hôtel de ville et son mode de réalisation avec l'inscription de l'opération au budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe.

Les objectifs poursuivis pour l'aménagement du secteur de l'Hôtel de ville sont notamment :

- qualifier une entrée nord du centre-ville,
- donner un caractère urbain à la façade "est" de l'avenue Gabriel Péri (en lien avec le projet du Pré de l'Herpe) et à la façade sud de l'avenue Salvador Allende (en lien avec le projet sur l'îlot Valdo),
- poursuivre la trame verte du centre-ville et aménager des espaces de type square ou place,
- développer des îlots bâtis à vocation principale d'habitat, la polarité commerciale étant confortée sur l'axe Zola-Thorez,
- délocaliser la moyenne surface Casino pour l'implanter sur l'îlot est du Pré de l'Herpe,
- amorcer le renouvellement urbain du secteur est du Pré de l'Herpe avec la démolition-reconstruction de logements,
- mettre en œuvre un schéma de circulation cohérent avec une hiérarchie des voies et l'intégration des modes doux.

Dans ce cadre, une procédure d'appel d'offres ouvert par exception au concours a été lancée pour l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la ZAC.

Par décision n° B-2010-1363 du 18 janvier 2010, le Bureau a attribué le marché au groupement Marc Pelosse/Sitétudes/Eranthis pour un montant total de 825 120 € HT, soit 986 843,52 € TTC dont 178 897,68 € TTC pour la tranche ferme et 807 945,84 € TTC pour l'ensemble des 3 tranches conditionnelles.

Suite à la notification du marché du 29 mars 2010, le travail réalisé par l'équipe de maîtrise d'œuvre, en phase avant projet, a mis en évidence la nécessité d'intervenir sur des zones ne figurant pas dans le périmètre initial du marché de maîtrise d'œuvre :

- le tronçon sud de la rue transversale entre la rue Monmousseau et la voie nord-sud,
- le trottoir de l'avenue Thorez,
- le trottoir de la rue Emile Zola.

Cette modification du périmètre s'explique pour 2 raisons :

- concernant les 2 trottoirs, le travail réalisé par l'architecte en chef de la ZAC a permis de préciser l'implantation des îlots à construire et donc d'affiner la limite entre les domaines public et privé,
- concernant le tronçon sud de la voie transversale, le choix de l'itinéraire de desserte des camions de livraison de la surface Casino impose un aménagement de cette voie.

Dans ce contexte, le maître d'œuvre est tenu de réaliser pour ces nouveaux espaces des prestations supplémentaires à son marché initial dans l'ensemble de la tranche ferme et des 3 tranches conditionnelles du marché.

Cet avenant n° 1 d'un montant de 40 880,00 € HT, soit 48 892,48 € TTC, porte le montant total du marché à 866 000,00 € HT, soit 1 035 736 € TTC. Il s'ensuit une augmentation de 4,95 % du montant initial du marché.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit avenant, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'avenant n° 1 au marché n° 10451310 conclu avec le groupement d'entreprises Marc Pelosse/Sitétudes/Eranthis pour la mission de maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement de la ZAC de l'Hôtel de ville à Vaulx en Velin.

Cet avenant n° 1 d'un montant de 40 880 € HT, soit 48 892,48 € TTC, porte le montant total du marché à 866 000 € HT, soit 1 035 736 € TTC.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation d'engagement globale B 1 - Favoriser la mixité, individualisée sur l'opération n° 1540, le 11 février 2008 pour la somme de 1 650 000 € en dépenses.

4° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe - exercices 2011 et suivants - compte 604 500 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 5 juillet 2011.